

Ten

-JKah-

ORDONNANCE N° 66/155 DU 2 SEPTEMBRE 1954, TRANSFORMANT
LA SOUS-PERCEPTION DES POSTES DE KITEGA EN PERCEPTION.

Pour le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions,
Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent,
Le Secrétaire Provincial,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu le Décret postal du 20 janvier 1921 rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par Ordonnance n° 51 du 30 octobre 1924;

Vu le Décret du 12 juillet 1932 rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'Ordonnance n° 18/T.P. du 15 avril 1936;

Vu, telle qu'elle a été modifiée à ce jour, l'ordonnance du Gouverneur Général du 3 mars 1922, applicable au Ruanda-Urundi;

Vu l'ordonnance n° 73 P.T. du 20 novembre 1931, créant la sous-perception des postes de Kitega,

ORDONNE :

Article unique.

La sous-perception des postes de Kitega est transformée en perception à la date du 19 août 1954.

Usumbura, le 2 septembre 1954.

sé/ P. LEROY.

Copie certifiée conforme aux fins
d'affichage aux Résidences du
Ruanda et de l'Urundi.
Usumbura, le 3 septembre 1954.
Le Secrétaire Provincial,
P. LEROY.

P. Leroy

Ruhengeri



198